



LE TRANSPORT SOLIDAIRE

au service de la mobilité rurale



www.atchoum.eu

La commune de Domme, pour donner suite à une initiative de la communauté de communes de Domme-Villefranche, propose à sa population depuis 2024 un dispositif de transport solidaire intitulé ATCHOUM, qui permet de mettre en relation conducteurs et passagers.

Celui-ci est une solution de mobilité pour des personnes vivant en milieu rural qui n'auraient pas de moyen de transport. Cette solution est adaptée à tous types de déplacement de la vie quotidienne : courses, visite chez le médecin, formalités administratives et bancaires, etc.

Le passager fait sa demande auprès d'une plateforme dédiée ou par téléphone.

Sa demande est transmise aux conducteurs de la commune enregistrés sur la plateforme ATCHOUM.

Le conducteur est indemnisé selon la distance du trajet. À ce jour à Domme, nous disposons de 3 conducteurs volontaires et 7 personnes utilisent ce service.

TRANSPORT SOLIDAIRE DANS VOTRE TERRITOIRE !

Atchoum



DEVENEZ CONDUCTEUR !

En ne changeant rien à vos trajets quotidiens ou sur votre temps libre, vous pouvez sûrement rendre service à une personne non véhiculée.

Vous serez indemnisé de vos frais par le passager (0.32 €/km)

DEVENEZ PASSAGER !

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer par vous-même ou si vous ne disposez pas d'un moyen de locomotion, par exemple pour :

- effectuer des courses
- vous rendre à un entretien d'embauche ou à votre travail
- vous déplacer jusqu'à votre activité de loisirs

INSCRIVEZ-VOUS À ATCHOUM

0 806 110 444

Service gratuit + prix appel

Atchoum est une solution de mobilité rurale et locale mettant en relation conducteurs et passagers.

Elle est financée par votre communauté de communes Domme - Villefranche-du-Périgord.

COMMENT ÇA MARCHE ?

CÔTÉ PASSAGER

- 1 Le passager fait sa demande de trajet soit :

→ par atchoum.eu

→ par téléphone

0 806 110 444

atchoum.eu/fr/prixappel

- 2 Sa demande est envoyée aux conducteurs inscrits sur sa commune.

- 3 Le conducteur est indemnisé de ses frais par le passager en fonction de la distance du trajet.

CÔTÉ CONDUCTEUR

- 1 Le conducteur s'inscrit sur atchoum.eu

- 2 Il reçoit les demandes de trajets lui correspondant.

- 3 Il valide selon sa disponibilité.

- 4 Il est indemnisé de ses frais par virement bancaire après le trajet.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ? VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Atchoum



atchoum.eu

Auprès de la communauté de communes :

✉ communication@comcomdv.fr

📞 05 53 29 09 14

Atchoum

EST UNE SOLUTION PROPOSÉE ET FINANCIÉE PAR



**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES**
DOMME - VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD



Avec le concours de



ANCE
ATION
ERTE

mobilité
humaine
agirc-arrco